L’OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L’HOMME(OCDH) RENFORCE LES CAPACITES DE SON PERSONNEL SUR LA SAUVEGARDE ET LA SÉCURITÉ INSTITUTIONNELLE



L’Observatoire Congolais des Droits de l’Homme (OCDH) poursuit le renforcement de ses mécanismes institutionnels de prévention et de protection à travers des sessions de renforcement des capacités destinées à son personnel, consacrées à la Politique institutionnelle de sauvegarde et au Plan de sécurité de l'organisation.

Dans un environnement où les organisations de défense des droits humains peuvent être confrontées à des risques multiples, la protection des personnes, des informations et des activités constitue une exigence fondamentale pour assurer la continuité et l'efficacité de leur mission.

C'est dans cette perspective que l'OCDH a organisé deux sessions complémentaires destinées à permettre aux collaborateurs de mieux maîtriser les principes, les procédures et les mesures de prévention prévus par ses instruments institutionnels.

Deux sessions complémentaires pour renforcer la culture institutionnelle de protection

La première session, consacrée à la Politique institutionnelle de sauvegarde, a été facilitée par Monsieur Alain OYANDZI, Chargé de l'éthique et de la sauvegarde. Elle a permis de revenir sur les principes fondamentaux de la sauvegarde, les comportements attendus du personnel, les obligations éthiques et professionnelles ainsi que les mécanismes internes de signalement et de gestion des plaintes.

Les échanges ont notamment porté sur la prévention de l'exploitation, des abus, du harcèlement et de toute autre forme de comportement susceptible de porter atteinte à la dignité, à la sécurité et aux droits des personnes en contact avec l'organisation.

La seconde session, consacrée au Plan de sécurité de l'OCDH, a été

facilitée par Monsieur Quentin BANGA, Coordonnateur des Programmes. Elle a porté sur l'identification et l'évaluation des risques susceptibles d'affecter les collaborateurs, les locaux, les informations et les opérations de l'organisation.

Une attention particulière a été accordée à la sécurité physique, à la sécurité numérique, à la confidentialité des informations sensibles, à la vigilance face aux situations de surveillance hostile, ainsi qu'aux mécanismes d'alerte et aux procédures de réaction en cas d'incident.

Au-delà de l'appropriation des documents institutionnels, ces sessions visaient à renforcer les capacités pratiques du personnel, à identifier les situations préoccupantes, à adopter les comportements préventifs appropriés et à réagir de manière coordonnée face aux incidents.

Ces ont également rappelé que la sauvegarde et la sécurité ne relèvent pas exclusivement des responsables désignés ou de la Direction. Elles constituent une responsabilité individuelle et collective qui doit se traduire dans les comportements quotidiens, la gestion des informations, les déplacements professionnels, les relations avec les partenaires et les interactions avec les victimes, les témoins et les autres personnes accompagnées par l'OCDH.

À travers cette initiative, l'OCDH réaffirme son engagement à

promouvoir un environnement institutionnel fondé sur la prévention, la responsabilité, la confidentialité, la redevabilité et le respect de la dignité humaine.

La maîtrise des mécanismes de sauvegarde et de sécurité constitue en effet une condition essentielle pour protéger les personnes, préserver la confiance des partenaires et des communautés et garantir la poursuite indépendante et efficace des activités de défense des droits humains.

Pour l'OCDH, protéger celles et ceux qui contribuent à sa mission, ainsi que les personnes dont il défend les droits, est une exigence institutionnelle permanente.